

## CAPL du 15 mars 2011



TABLEAUX D'AVANCEMENT DE GRADE AGENTS DE CATEGORIES B ET C  
TGE ET TRESORERIES A L'ETRANGER  
NOTE DE SERVICE N° 11-003-V32 du 5 janvier 2011

### Cadrage général

#### Les critères généraux de sélection

- 1- Prise en compte de l'échelon par ordre décroissant,
- 2- Dans le même échelon, prise en compte du total des évolutions de note 2008, 2009 et 2010 par ordre décroissant,
- 3- Dans un même échelon, en cas d'égalité dans le total des évolutions de note, départage sur l'ancienneté d'échelon, par ordre décroissant.

#### Agents bénéficiant d'une priorité d'inscription

Agents inscrits sur une liste complémentaire en 2010.

Agents proposés et classés en CAP locale en 2010 et non inscrits en CAPC.

#### Fléchage des agents en fin de carrière

Les agents âgés de 58 ans et plus seront classés en tête de liste.

#### Dérogations possibles sous certaines conditions

Agents particulièrement méritants.

Agents proches de la retraite.

#### Important

Les CAP Centrales se réservent la possibilité de ne pas retenir les agents proposés au niveau local qui ne répondraient pas au cadrage général.

CAPC de B : 22 juin 2011 et CAPC de C : 23 juin 2011

# Cadre B

## TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CONTRÔLEUR DE 1ère CLASSE

Date de nomination avec effet au 1er janvier 2011, sous réserve de la décision de la CAPC.

*Agents ayant vocation :*

- Contrôleur de 2ème classe ayant atteint le 6ème échelon depuis au moins 1 an, au 31 décembre 2010,
- Justification de 5 ans de service effectif dans le corps de la catégorie B au 31 août 2011.

Nombre de places dans ce tableau pour la TGE et les trésoreries : 5

Rang	NOM	Prénom
1	COATANHAY	Achille
2	RANDOUR	Jean Louis
3	MALLIPOUDY	Vincatesvararaw
4	PASTOR	Jérôme
5	RAULT	Marie Noelle

## TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CONTROLEUR PRINCIPAL

Date de nomination prévue le 31 août 2011 sous réserve de l'installation dans les fonctions et sous réserve de la décision de la CAPC

*Agents ayant vocation :*

- Contrôleur de 1ère classe ayant atteint le 6ème échelon depuis 1 an au moins, au 31 décembre 2010
- Justification de 5 ans de service effectif dans le corps de la catégorie B au 31 décembre 2010

Nombre de places dans ce tableau pour la TGE et les trésoreries : 11

Rang	NOM	Prénom
1	BOUDET	Annie
2	COULAUD	Christine
3	SALATA-LEMELLE	Corinne
4	PEREZ	Rose Marie
5	FRAUD	Catherine
6	PLONER	Théodore
7	GONCALVEZ	Rose Marie
8	USE	Jean Michel
9	DEZAIRE	Pascal
10	PECHER	Michel
11	SCHEER	Pascal

Les élus FO TGE et TAF présents

Marie Laurence CAMUS (TGE) - Marylène MINUTILLO (Washington)

Laurent DILLIEU (Tunis) - Catherine FRAUD TGE)

Christine COULAUD - Sylvie KRANZE (TGE)

## Cadre C

### TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Date de nomination avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, sous réserve de la décision de la CAPC

*Agents ayant vocation :*

- Agents d'administration principaux de 2ème classe ayant atteint le 6ème échelon depuis au moins 2 ans, au 31 décembre 2010,
- Justification de 5 ans de services effectifs en C

Nombre de places dans ce tableau pour la TGE et les trésoreries : 11

Rang	NOM	Prénom
1	GIUDICE	Patrick
2	BERTHONET	Nadine
3	ROUXEL	Nathalie
4	MENARD	Laurent
5	CORDEAU	Valérie
6	DUBOURG	Nelly
7	DAMBLANC	Fabienne
8	LECLERCQ	Joseph
9	BAQUE	Régine
10	BELLAY	Philippe
11	BAKHOUCHE	Farid

### TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Date de nomination avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, sous réserve de la décision de la CAPC

*Agents ayant vocation :*

- Agent d'administration de 1ère classe ayant atteint le 5ème échelon,
- Justification de 6 ans de services effectifs en C.

Conditions appréciées au 31 décembre 2010.

Nombre de places dans ce tableau pour la TGE et les trésoreries : 5

Rang	NOM	Prénom
1	FEUILLATRE	Bruno
2	EL JAZIRI	Lamia
3	RODULFO	Marie Bernadette
4	BIHAN-POUDEC	Valérie
5	LAOT-PAUL	Delphine

Les élus FO TGE et TAF présents

Christine FLOC'H (LONDRES)

Thierry GOHAUD (TGE) Samantha LE DERREY (TGE)

### **VOTE : abstention**

**MOTION : FO-DGFIP revendique que le TA soit de la compétence unique des CAP centrales car, selon les départements et selon les pyramides des âges, les tableaux sont très différents et les conditions requises pour les promus ne sont pas les mêmes.**

**Aujourd'hui, la déconcentration des TA entraîne une rupture d'égalité de traitement des agents de la DGFIP sur le territoire national.**

**FO-DGFIP revendique également que la notation ne vienne pas en deuxième position comme critère général de sélection.**

**En effet, le TA n'est pas une liste d'aptitude mais un avancement dans le corps auquel tous les agents doivent pouvoir prétendre dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires.**

**Ce dispositif impacte trop la carrière des agents : certains doivent attendre la durée entière d'un échelon avant d'être promus tout en voyant les nouveaux entrants dans l'échelon les doubler et être promus avant eux**

***Pour les C : De même, les élus FO-DGFIP refusent que soit écarté du TA un agent qui s'est vu attribuer la note d'alerte (-0,01) souvent discutable et peu méritée.***

**Dans ce contexte, et pour les raisons évoquées, les élus FO-DGFIP s'abstiendront au vote sur ce Tableau d'Avancement.**